

# L'IREQUOIS

Volume 1 numéro 2 Mai 1994

Journal du syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ

## Mot de la rédactrice en chef

**T**elle la venue d'un nouveau logiciel sur le marché, suivie peu de temps après de sa version améliorée, le comité de rédaction de l'Irequois a tenté de corriger certaines lacunes soulevées lors de la parution du premier numéro. Nous remercions donc toutes les personnes qui ont contribué à améliorer le contenu de leur journal en nous faisant part de leurs commentaires. De plus, nous espérons que, tout comme eux, vous n'hésitez pas à émettre vos opinions afin que l'Irequois corresponde toujours un peu plus

Ce journal est publié quatre fois l'an.

### Comité de rédaction:

Charles DesBiens, *chercheur*  
Myriam Hamel, *chercheur*  
Innocent Kamwa, *chercheur*  
Michel Ladouceur, *chercheur*  
Johanne Laperrière, *conseillère syndicale*  
Roland Lefebvre, *conseiller syndical*  
Robert Meunier, *ingénieur*

Conception graphique:  
Guylaine Hardy

Impression:  
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
du Québec  
1994

au souhait de la communauté scientifique de l'IREQ.

Le premier numéro faisait état du départ de monsieur Alain Brosseau alors Vice-président de l'IREQ. Nous vous présentons aujourd'hui une entrevue réalisée avec son successeur, monsieur Louis Masson. Vous pourrez connaître ses vues sur l'approche client-fournisseur, le transfert technologique et la privatisation d'Hydro-Québec.

À l'heure où des choix s'effectuent concernant des sujets aussi importants que la privatisation, la réorientation de la mission de l'entreprise et la précarité des emplois, il s'avère primordial d'être continuellement aux aguets. Les organisations syndicales, de par leur rôle, sont donc appelées à exercer une constante vigie sur toutes ces préoccupations qui sont au cœur même de l'actualité. Pour être en mesure de bien accomplir cette tâche, les syndicats doivent s'adjoindre l'aide d'intervenants capables de saisir l'importance des répercussions de ces décisions sur la vie quotidienne du personnel de l'IREQ. Ces intervenants ne sont nuls autres que ceux qui travaillent tous les jours sur le terrain —vous—. Je vous invite donc à lire avec intérêt l'article portant sur l'engagement social signé par Robert Meunier.

Bonne lecture!

**Johanne Laperrière**  
*Rédactrice en chef*

## Point de mire

# L'engagement social

**D**e tout temps, les organismes humanitaires et sociaux ont fonctionné grâce au support d'une armée de bénévoles. Si on demandait à chacune de ces personnes les raisons de leur engagement, nous aurions autant de réponses que d'individus. Certains diront que c'est pour aider, d'autres pour rencontrer des gens, d'autres encore pour un accomplissement personnel. Mais ce qui est important de remarquer ici, c'est que l'entraide tisse notre société.

Personnellement, outre mon engagement syndical, je m'implique beaucoup dans les activités sportives de mes enfants passant tour à tour du hockey au soccer puis au football. Évidemment, je le fais autant pour moi que pour mes enfants. L'engagement ne doit pas être une corvée, mais une activité qui nous enrichisse.

Je suis persuadé que plusieurs employés d'Hydro-Québec s'impliquent également dans leur collectivité et dans leur milieu de travail. On n'a qu'à penser à l'organisation des différents tournois à Hydro-Québec (hockey, échec, volley-ball). Ou encore, à la planification des activités du club de récréation (CRIREQ) dont l'activité annuelle la plus courue est le dépouillement de l'arbre de Noël.

Récemment, l'exécutif du CRIREQ a pu enfin prendre un

repos bien mérité grâce à l'arrivée d'une nouvelle équipe. Je félicite les nouveaux venus et lève mon chapeau à l'équipe sortante pour le magnifique travail accompli durant toutes ces années. Il faut dire que trop souvent nous avons tendance à considérer les résultats comme acquis et ne remarquons pas vraiment tout le travail nécessaire pour l'organisation et la gestion des activités.

L'exécutif du SPSI est lui aussi à la recherche de sang neuf. Depuis presque sa création, le même noyau de personnes a siégé à l'exécutif. Bien sûr, plusieurs individus ont participé, de façon ponctuelle, à différents groupes de travail ou d'étude. Toutefois, il est important d'assurer une certaine rotation au sein de l'exécutif afin de garantir une bonne représentativité auprès de la population du milieu scientifique. Prenez le temps d'y songer. N'hésitez pas à poser des questions aux membres actuels de l'exécutif. L'expérience que vous y acquerez vous sera utile pour le reste de vos jours. De plus, vous aurez l'occasion d'aider et de rencontrer plein de gens.

J'espère donc vous voir en grand nombre lors de la prochaine assemblée générale annuelle du SPSI.

**Robert Meunier**  
*Vice-président*

# À suivre...

Vous avez entre les mains le deuxième numéro de l'Irequis. Nous avons donc réussi à vous joindre. Pourtant, cela n'a pas été facile. En effet, comme nous avons décidé dès le départ que le journal s'adresserait à l'ensemble de la population de la Vice-présidence Technologie et IREQ, il devenait évident que nos moyens de distribution classiques s'avéraient inefficaces. Voilà pourquoi nous avons demandé et obtenu que la distribution du premier numéro de l'Irequis se fasse via le service de courrier interne.

Pourquoi ne pas utiliser le même mode de distribution aujourd'hui. Eh bien, la nouvelle direction de la VPTI nous a refusé ce service pour le deuxième numéro. À l'ère du partenariat, du Défi-performance, de la pyramide inversée et du respect des personnes, la Direction refuse de collaborer avec les employés de l'IREQ en leur interdisant l'accès à un mode de distribution efficace. Bien sûr, ils nous diront d'utiliser les journaux d'entreprises pour faire valoir nos opinions; journaux généralement truffés de paragraphes corporatifs. Telle n'est pas la volonté du personnel de l'Institut.

Pour l'instant, vous recevrez donc ce journal d'une autre façon. Cependant, si un de vos collègues ne le reçoit pas et en désire une copie, il s'agit tout simplement de nous en aviser. Nous nous empresserons de corriger cette situation en lui faisant parvenir une copie via le courrier interne (dans une enveloppe brune!). Nous espérons que cette décision n'est qu'une erreur de parcours et qu'elle sera rectifiée pour la distribution de notre prochain numéro.

**Le comité  
de rédaction**

Chers lecteurs:

Vous êtes cordialement invités à nous faire part de vos opinions. Vos félicitations, critiques et commentaires seront plus profitables s'ils sont partagés avec l'ensemble de vos collègues. Faites-vous et nous une faveur, écrivez à la «Plume de l'Irequis», numéro de télécopieur: 449-9631 à l'attention de Johanne Laperrière. À noter que seuls les textes signés paraîtront dans le journal.

## La plume de l'Irequis

### Bravo pour le journal !

C'est une bonne idée, bien réalisée. La présentation est simple et efficace, et les rubriques bien choisies. Je suis tout à fait d'accord avec la mission du journal et lui souhaite longue vie.

Une petite remarque au sujet de la rubrique *Point de mire*. Un éditorial, par définition, reflète le point de vue de la direction du journal. *Point de mire* n'est donc pas, à mon avis, un éditorial. Permettez-moi d'ajouter qu'un français correct est très important dans un journal, surtout en première page. Il faudrait peut-être songer à faire relire les textes reçus.

Encore une fois Bravo !

**Roger Quesnel**

*Analyste, Informatique scientifique*

## Les liaisons dangereuses

### Mieux vaut prévenir que guérir

En santé et sécurité du travail, il n'est pas toujours facile de faire l'unanimité.

Certains ne pensent qu'à citer des chiffres qui peuvent être reliés au nombre de décès dans une période donnée et aux sommes d'argent dépensées. D'autres ne pensent qu'à améliorer les soins aux personnes accidentées ainsi qu'à celles atteintes de maladies professionnelles. Un autre groupe ne prêche que par une meilleure prévention.

Il est certain que tous ces points doivent être pris en considération par les responsables quand vient le temps d'établir un programme qui verra à respecter la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

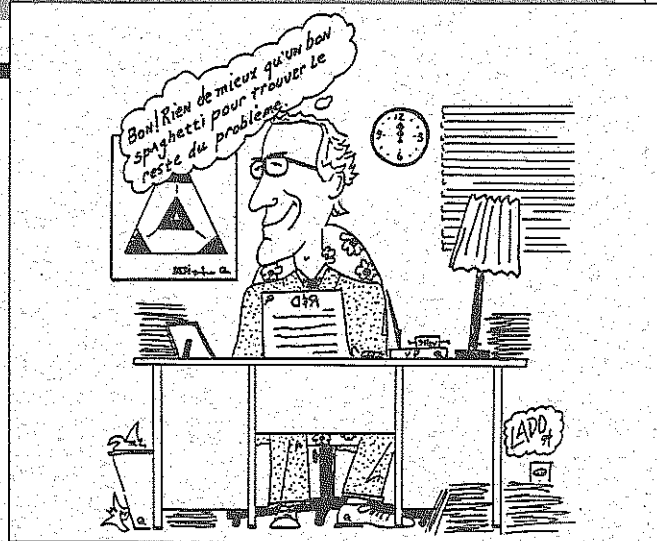
L'élaboration d'un bon programme de prévention exige certainement l'investissement de sommes d'argent à court terme. Mais, sur une plus longue échelle, tout ceci se traduit par une économie puisque le

taux d'absentéisme relié aux accidents de travail diminuera de façon significative et, du même coup, les coûts défrayés par l'employeur à la CSST.

J'entends vous entretenir, au cours des prochaines chroniques, des droits et obligations du travailleur et de l'employeur en vertu de la Loi sur la santé et sécurité du travail.

**Roland Lefebvre**

*Conseiller syndical*



N.D.L.R.:

Monsieur Quesnel,

Nous ne pouvons qu'admettre que votre interprétation du terme *éditorial* est juste et correspond en tout point à celle du Petit Robert. On peut y lire, en effet, qu'un éditorial est un article qui émane de la direction d'un journal, d'une revue et qui définit ou reflète une orientation générale. Nous vous remercions de cette précision.

### Félicitations pour cette initiative.

Bien documenté, très intéressant et surtout très accessible à tous(tes).

Lâchez pas! et longue vie.

**Jacinthe De Maisonneuve**

*Service logiciel et algorithme de réseaux*

# Unir nos efforts pour notre survie

**L**e 9 février dernier, on rendait publique la nomination de monsieur Louis Masson pour succéder à monsieur Alain Brosseau, jusqu'alors Vice-président de l'IREQ. Gradué en génie physique de l'université Laval en 1965, monsieur Masson fait, cette même année, son entrée à Hydro-Québec comme ingénieur affecté aux essais d'équipement en réseau. Il se joint à l'équipe de l'IREQ en 1969 à titre de chercheur dans le domaine de l'appareillage électrique. Au début des années 80, on décida de mettre à profit ses compétences de gestionnaire en lui octroyant le poste de chef de programme puis de chef de service de l'unité Matériel de conversion. Puis, de 1987 à 1991, il assume la fonction de Vice-président du groupe Laboratoires. En 1991, il quitte l'IREQ pour le poste de Vice-président Planification du réseau au groupe Équipement.

Notre nouveau Vice-président n'en est donc pas à ses débuts comme gestionnaire. En toute modestie, il nous avoue que sa capacité de synthèse, qualité qui lui a permis de gravir les échelons, constitue sa force. Il nous confie: «Un problème ça se compare à un spaghetti. Il s'agit de savoir tirer le bon fil pour voir le reste.»

## «Le changement dans la continuité»

Pour ceux d'entre vous qui s'interrogent sur les changements qu'amèneront cette nomination, n'ayez crainte, loin de lui l'idée de tout chambarder. Il annonce, lors de sa première rencontre avec le COGE, que sa nomination au poste de Vice-président de l'IREQ représente le changement dans la continuité. Dans son esprit, deux choses demeurent prioritaires. La première est d'accompagner le client dans sa

réflexion sur ses besoins technologiques. La seconde repose sur la nécessité de commercialiser nos produits et de mettre l'emphase sur le transfert technologique.

## «L'approche client-fournisseur est la meilleure chose qui pouvait nous arriver.»

En effet, selon notre interlocuteur, l'approche client-fournisseur signifie notre survie. Après nous avoir signalé que 60% de l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche appartenait aux clients, il nous affirme que de tenter de rapatrier ces sommes d'argent à la VPTI serait fort malsain pour l'entreprise. Il faut que la technologie soit branchée aux différents intervenants et la meilleure façon d'y arriver c'est dans le cadre d'une relation client-fournisseur.

## «Il faut optimiser la prospective technologique.»

Afin de poursuivre le rapprochement déjà amorcé, il s'avère donc essentiel de développer une relation d'aide avec nos clients. Notre rôle, tel qu'il le perçoit, est de conseiller, guider et supporter le client dans l'établissement de ses besoins technologiques futurs. Ce faisant, nous arriverons peut-être à susciter chez lui l'intérêt d'investir un peu plus dans la recherche à long terme, autre préoccupation de monsieur Masson. Signalons qu'actuellement, les projets de recherche à moyen et long terme ne comptent que pour environ 25% des activités de recherche de l'Institut.

## «La compétence est sûrement la meilleure carte de visite.»

Monsieur Masson est d'avis qu'il faut se vendre auprès des clients. Le fait que l'IREQ soit

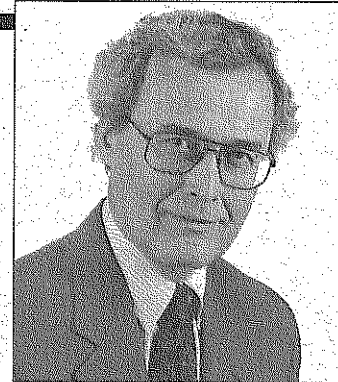
située à Varennes constitue, à ce chapitre, un point négatif. Nous sommes isolés et forcément, plus loin du client. Selon lui, la compétence est sûrement la meilleure carte de visite. Il nous rappelle que dans la nature, il existe une loi fondamentale; les plus forts survivent. Donc, il est capital d'assurer la visibilité de l'IREQ par une présence soutenue à divers forums de discussions.

## «Pas de développement pour du développement»

Il est également crucial que les produits développés à l'IREQ sortent. «On ne développe pas que pour développer, il faut que ça serve». C'est pourquoi il entend mettre l'emphase sur le transfert technologique et la commercialisation du produit.

## «Je ne vois certainement pas l'intérêt de privatiser»

Malgré le vent de privatisation qui n'arrête de souffler par les temps qui courent, monsieur Masson nous assure—lire nous rassure—qu'il ne voit pas l'intérêt de privatiser Hydro-Québec ni même son centre de recherche ajoutant, dans la même foulée, que cette décision ne lui appartient pas. Il ponctue, toutefois, sa réponse de quelques bémols. Il mentionne que cette alternative pourrait s'appliquer à des activités qui soient très limitées dans le temps et qui ne demandent pas d'être poursuivies par la suite. De plus, des activités de commercialisation, d'incubateur ou de développement industriel se prêtent mieux, selon lui, à l'entreprise privée. Il nous explique qu'une entreprise comme Hydro-Québec possède, à la fois, l'avantage et l'inconvénient de la transparence. Ce genre de transparence, nous dit-il, peut parfois nuire dans une société compé-



titive comme la nôtre. L'étape de l'élaboration d'une stratégie de commercialisation d'un produit requiert un peu plus de confidentialité. De même, certaines opérations spécialisées et pour lesquelles nous aurions des difficultés à maintenir les masses critiques auraient avantage à être privatisées.

## «Monsieur Sirros a pris un peu tout le monde par surprise.»

La récente annonce faite par le Ministre de l'Énergie, monsieur Christos Sirros, d'un virage d'Hydro-Québec vers l'énergie éolienne en a surpris plus d'un. Louis Masson est de ceux là. Il admet qu'une concertation des divers intervenants portant sur les orientations technologiques d'Hydro-Québec en termes de coûts, de fiabilité et d'impacts environnementaux est amorcée. Les technologies dites plus douces devront y être étudiées. L'impact d'un tel virage se traduirait pour l'IREQ par la recherche d'un modèle de simulation d'un parc éolien dans un réseau hydraulique et la démonstration d'un couplage éolien-diesel à perfectionner. Il émet des réserves à ce que l'énergie éolienne devienne la source d'énergie de l'avenir.

## La concertation pour la survie

En terminant, monsieur Masson adresse le message suivant à la communauté scientifique de l'IREQ. Il est important de détruire le vieux paradigme des patrons d'un côté et des employés de l'autre. C'est en unissant nos efforts vers une même direction que nous assurerons notre survie.

Johanne Laperrière

## Fusion froide: amateurisme scientifique ou supercherie?

Un nouveau livre de Gary Taubes, journaliste scientifique, au titre évocateur de *Bad Science* (Random House, 1993) démêle toute cette histoire qui, en mars 1989, fit grand bruit. Rappelons que deux chimistes éminents, B. Stanley Pons et Martin Fleischmann annonçaient alors en grande pompe avoir induit la fusion d'atomes d'hydrogène en faisant circuler du courant entre des électrodes de palladium baignant dans l'eau lourde. Alors que les prix du palladium s'emballaient à Wall Street, des revues aussi prestigieuses que le *Time*, le *Wall Street Journal*, *Nature*, et *The Physical Review* se faisaient l'écho de cette découverte invraisemblable et que Fleischmann lui-même qualifiera plus tard de «chaîne horrible d'interprétations malencontreuses et d'accidents». Aucune expérience indépendante ne put nulle part ailleurs reproduire cette fusion à froid dont l'idée même, à la fois simple et puissante, ressemble plus à la quête de la pierre philosophale qu'à de la science: rapprochez deux protons l'un de l'autre jusqu'à l'union forcée et une quantité phénoménale d'énergie sera libérée! Mais dans la nature, seules les étoiles solaires avec leurs pressions cosmiques, à des températures de plusieurs dizaines de millions de degrés sont capables de provoquer cette fusion, qui peut alors difficilement être qualifiée de froide. Taubes démonte toute cette machination, l'attribuant non seulement aux MBA scientifiquement incultes qui en assurèrent la promotion auprès du public, mais aussi à l'opportunisme de scientifiques ayant pignon sur rue, ainsi qu'à un délire de masse qu'exacerbèrent alors les millions de dollars de Wall Street et la prose simpliste des médias. Le paradoxe est qu'au moment où paraît ce livre démythificateur,

une nouvelle revue, *Cold Fusion*, met en kiosque son premier numéro au prix de \$10 (Avril 1994). L'éditeur, Eugene Mallove, qui a été renvoyé du MIT en 1992 à cause de sa passion excessive pour cette science suspecte, affirme que plus d'une centaine de chercheurs au monde continuent d'oeuvrer dans le domaine, avec «des procureurs occupés à déposer en leurs noms des brevets» riches en promesses de gratifications financières.

## Le dernier théorème de Fermat rebondit à nouveau

En juin 1993, on a cru définitivement démontré cet énigmatique théorème que l'illustre Fermat gribouillait, il y a 350 ans, en marge d'un livre, prétextant le manque de place pour en omettre la démonstration:  $X^n + Y^n = Z^n$  n'a aucune solution entière pour un exposant plus grand que 2. Le mathéma-

ticien britannique, Andrew J. Wiles, professeur à Princeton, électrifiait alors le monde en annonçant qu'il avait enfin trouvé une preuve du théorème sur lequel il travaillait sans interruption depuis 1986. Sa solide réputation de scientifique méticuleux à l'intelligence brillante permis d'accréditer cette allégation qui parut en page titre du *New York Times* et reçu des commentaires favorables dans tous les magazines scientifiques (*Scientific American*, *Science*, etc.). Quelque temps après, Wiles soumettait un article de 200 pages (vous avez bien lu) à la revue *Inventiones Mathematicae*. L'éditeur le transmis sur le champ à six rapporteurs. Ceux-ci retournèrent plusieurs observations que Wiles corrigea rapidement, hormis une. On sait peu de choses de ce dernier problème qui retarda la parution de l'article et occupe son auteur et ce, dans un mystère absolu.

En décembre, Wiles rassurait son auditoire en annonçant «pouvoir compléter les derniers éléments de sa preuve dans un avenir proche». Alan Baker de l'université de Cambridge est un sceptique qui, dès l'annonce spectaculaire du mois de juin, allait même, selon certaines sources, jusqu'à parier cent bouteilles de vin contre une seule que dans un an quelqu'un démontrera l'invalidité de la preuve. Sans verser dans ces exagérations, des observateurs crédibles tel que Gerd Faltings de Princeton, croient que les chances de voir la démonstration de Wiles avérée s'amenuisent de jour en jour, car un esprit supérieur comme lui ne tergiverserait pas autant, s'il n'était confronté à un problème particulièrement difficile (*Scientific American*, janvier 1994).

**Innocent Kamwa**  
Chercheur

## Savez-vous que...

### Le préavis de licenciement

Une protection à connaître au cas où ...

**S**avez-vous que les chercheurs temporaires bénéficient d'un préavis de licenciement?

Un licenciement, en raison d'un contrat non renouvelé ou par décision de la direction, est un des événements les plus éprouvants de la vie. C'est pourquoi l'article 14.09 de la convention collective prévoit certaines dispositions, certains droits pour les employés.

Ces dispositions exigent que l'employeur donne un préavis écrit à l'employé licencié. La durée du préavis varie selon le nombre d'années de service calculé à partir de la dernière

date d'embauche. Le tableau ci-dessous indique la durée du préavis.

La dernière date d'embauche pour le calcul du préavis peut être la première date d'embauche de plusieurs contrats successifs. La condition d'application de cette règle est que le temps écoulé entre le licenciement et l'embauche de l'employé temporaire sur un nouveau poste soit inférieur à 8 semaines. De plus, il faut que l'employé ait déposé sa candidature à ce poste pendant qu'il était à l'emploi de la Direction. Par exemple, Arthur a signé un premier contrat d'une durée

d'un an le 1<sup>er</sup> avril 1991. Son contrat n'a pas été renouvelé, mais il avait posé sa candidature à un autre poste le 1<sup>er</sup> février 1992. Son premier contrat s'est terminé. Par contre, il a été engagé sur l'autre poste le 1<sup>er</sup> mai 1992. Aujourd'hui, si Arthur devait être de nouveau "remercier", sa dernière date d'embauche serait ainsi le 1<sup>er</sup> avril 1991, puisqu'il satisfait aux deux conditions énoncées plus haut. Par conséquent, Arthur aurait droit à un préavis de 8 semaines.

Dans le cas d'un départ volontaire de l'employé, aucune disposition n'est prévue à cet effet dans la convention collective. Par contre, le code civil indique que le préavis doit être raisonnable et tenir compte de la nature de l'emploi.

En terminant, bien que cette clause de la convention collective constitue une protection pour les chercheurs temporaires et se doit d'être connue, personne n'espère y avoir recours un jour.

**Charles DesBiens**  
Chercheur

### Durée du préavis selon le nombre d'années de service

nombre d'années de service	durée du préavis
moins de 2 ans	4 semaines
de 2 à 4 ans	8 semaines
plus de 4 ans	12 semaines